



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assurance dépendance

Question écrite n° 77677

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la lisibilité des contrats d'assurance dépendance. Ces contrats sont, pour leur grande majorité, souscrits par des personnes qui ne bénéficient pas de revenus suffisants pour financer les besoins de leur dépendance. Or c'est souvent au moment où les intéressés tentent de faire valoir leurs droits qu'ils se rendent compte de l'existence de conditions d'exclusion qui les privent du bénéfice du contrat. Les critiques portent tout à la fois sur la rédaction de clauses pouvant prêter à confusion et sur la construction des contrats eux-mêmes qui les rendent parfois peu visibles. La France compte actuellement plus d'un million de personnes dépendantes et les perspectives démographiques de la population âgée de plus de 85 ans d'ici à 2015 pourraient conduire à une augmentation de 25 % du nombre de dépendants. Aussi, elle lui demande quelles mesures pourraient être mises en oeuvre pour contribuer à une meilleure lisibilité et un meilleur encadrement des contrats dépendance.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77677

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4871

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)